



Collectivités Locales
Intérieur
Affaires Sociales

24 rue de Paris - 93100 Montreuil- 01 42 87 43 00
☎ 01 49 88 06 17 e-mail : sdu-clias93@wanadoo.fr
www.sdu-clias93.org

Spécial Propreté des bâtiments- Restauration collective

Supplément au Grain de Sel d'octobre

Lors du Comité Technique Paritaire du 29 juin 2004, comme tous les élus représentant le personnel, les élus du SDU-CLIAS 93 FSU ont voté **contre** le projet de réorganisation du service propreté des bâtiments/restauration collective présenté par la municipalité. Malgré l'avis négatif majoritaire du Comité Technique Paritaire (CTP), la municipalité veut poursuivre la mise en œuvre de ce projet. Pourquoi avons-nous voté contre ce projet ? Que contient il ? Quels sont les points positifs et négatifs ?

POURQUOI AVONS-NOUS VOTÉ CONTRE CE PROJET ?

Tout projet d'organisation ou d'aménagement de service doit être normalement soumis, avant toute mise en œuvre, à l'avis consultatif du CTP. Nous ne pouvions donc accepter que la réorganisation du service Propreté des Bâtiments-Restauration Collective soit présentée au CTP alors même que certaines mesures sont déjà appliquées, en particulier des suppressions de postes qui remontent à 2003.

La réorganisation du service comporte plusieurs dispositions d'importance variable dont certaines sont positives ; nous aurions donc souhaité voter sur chacune de ces dispositions, il nous a été répondu par M. Blanchard, maire-adjoint, qu'il s'agissait d'un projet global dont les dispositions présentées étaient indissociables.

La réorganisation entérine 20,5 suppressions de postes et 3 créations s'échelonnant d'octobre 2003 à janvier 2005, voire à plus long terme. Nous ne pouvons accepter ces suppressions (solde de 17,5 postes) alors que le service est déjà difficilement rendu dans beaucoup de secteurs.

Un projet de protocole d'accord « entre la municipalité de Montreuil et les directions des écoles maternelles » remplace le « règlement de travail du personnel » qui avait été validé en 1995 sans qu'il soit fait un bilan de celui-ci et un comparatif. Ce projet qui doit être négocié avec les directions d'école doit aussi vous être envoyé. Il devrait être validé en CTP et signé avant fin décembre 2004.

LES RÉDUCTIONS DE POSTES

Si officiellement, la municipalité veut réorganiser le service pour améliorer le service rendu, la vraie raison, comme pour les autres services de la ville, c'est la recherche d'économies.

Avec les élus de la CGT, nous nous sommes répartis les principaux sites où sont prévus (ou ont déjà eu lieu) des suppressions de postes (Théâtre Berthelot, maternelle Casanova, Jules Ferry I, Paul Bert, etc...). Nous avons pu vous rencontrer et discuter des conséquences de ces suppressions d'emploi.

Il en ressort que la plupart du temps, soit le service ne sera pas rendu comme il devrait l'être, soit le personnel sera surchargé.

Un nombre important de suppressions de postes concernent les gardiennes d'écoles maternelles alors même que M. Malagnoux lors d'une rencontre avec les gardien(ne)s a indiqué qu'il n'était pas dans l'intention de la municipalité de supprimer tous les postes de gardiens (!)

Qui va réceptionner le courrier ? Qui va accueillir les parents, les enfants, les services municipaux ? Qui va réceptionner les appels téléphoniques ? Qui va accueillir le week-end lorsque les locaux sont utilisés ? Les autres agents, les instits, la directrice ?

L'achat d'un portable ou une nouvelle installation téléphoniques, mesures préconisées par la direction du service, ne peuvent compenser la présence humaine d'une gardienne.

De même, l'achat d'une mono-brosse ou d'une auto-

laveuse peut améliorer les conditions de travail sur certains sites, à condition que ce soit budgété, mais ne peut pas compenser des suppressions de postes surtout lorsque s'ajoutent des absences maladies, les congés légaux...

Au 15 décembre 2000, il y avait 430,5 postes dans le service, il n'y en avait plus que 413,5 au 1er janvier 2004, sans qu'à aucun moment, ces suppressions aient été soumises au CTP...

« POSTES PROTÉGÉS »

Dans le cadre de la réorganisation, il est proposé que les agents en difficulté de santé (mi-temps thérapeutique ou autre) ne soient plus mis en nombre sur un même site, comme actuellement, mais répartis sur l'ensemble des sites, en surnombre.

Cette disposition peut permettre, nous semble t'il, une amélioration des conditions de travail et de la santé des agents concernés.



REMPLACEMENT DES AGENTS

Les règles de remplacement des agents, en cas d'absence, écartaient jusqu'à présent les jours enfants malades et les jours de congés exceptionnels. Il est décidé dorénavant de les prendre aussi en compte, ce qui fera passer le taux de remplacement de 52 %, aujourd'hui, à 65 %.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de non respect de cette règle.

Une réflexion est aussi engagée sur le remplacement des agents sur des postes « protégés », en cas d'absence. Chaque année, après bilan des journées d'absence, il sera fait un examen réactualisé des droits pour l'année suivante.

LE PROTOCOLE D'ACCORD Écoles maternelles

Alors qu'il existait jusqu'à présent un règlement de travail des ATSEM et un protocole municipalité-directions d'écoles, il est proposé qu'il n'y ait plus qu'un seul document et que les agents, qu'ils soient ATSEM ou Agents d'Entretien, soient regroupés dans un ensemble « personnel de service ».

D'ailleurs, en cas d'absence, l'agent remplaçant devrait effectuer les mêmes tâches que l'agent qu'il remplace (ATSEM ou Agent d'Entretien).

Qu'en pensez-vous ?

Comme nous l'indiquons avant, aucun comparatif avec l'ancien règlement de 1995 ne nous a été fourni en CTP.

Alors que les textes en vigueur stipulent qu'il faut qu'il y ait une ATSEM par classe, le protocole définit une norme inférieure, entre 0,8 et 1 agent...

Parce que ce protocole concerne aussi les directions d'école et les instituteur(ric)e(s), nous sommes en contact avec nos camarades du SNUipp, comme nous à la FSU, afin de contribuer à une amélioration du texte.

Avec vous, tous ensemble, avant la signature du protocole à la fin de l'année, nous pouvons amender le protocole, faites nous remonter vos revendications.

CONSEIL DE SERVICE

Favorables, à cette instance, Notre syndicat a réitéré sa demande que les organisations syndicales ou des élus au CTP, représentant le personnel y participent.

Nous pouvons encore, si nous le voulons tous ensemble, empêcher des suppressions de postes : contactez-nous...

Vous souhaitez recevoir le protocole d'accord, discuter de vos conditions de travail, des informations ci-dessus, contactez-nous...

Vous souhaitez recevoir régulièrement Grain de Sel, contactez-nous...

Vous souhaitez mieux connaître notre syndicat, le SDU-CLIAS 93/FSU ou adhérer, contactez-nous....

☎ 01 42 87 43 00

📠 01 49 88 06 17

✉ contact@sdu-clias93.org

www.sdu-clias93.org